



**Déclaration liminaire FSU
CCP des AED et des AESH
Vendredi 6 février 2026**

Après Mélanie Grapinet, AED dans l'académie de Reims, tuée il y a moins d'un an, une collègue professeure a été agressée pendant une heure de cours dans notre académie. Nous lui adressons tout notre soutien et espérons de toutes nos forces son rétablissement alors que son pronostic vital est engagé.

Ces actes ne peuvent être ni banalisés ni instrumentalisés. Ils posent des questions essentielles : celle des conditions d'exercice des métiers et du climat scolaire, dans un contexte de dégradation continue des moyens humains et éducatifs.

Depuis des années, les syndicats de la FSU alertent sur :

- la fragilisation des équipes éducatives,
- le manque de personnels médico-sociaux et de vie scolaire,
- l'insuffisance de la prévention et de l'accompagnement des élèves en difficulté,
- la surcharge des classes et la dégradation du service public d'éducation.

La sécurité des personnels et des élèves ne peut se réduire à des réponses uniquement sécuritaires. Elle exige une politique éducative ambitieuse : plus de moyens (notamment en Psyen, en médecins scolaires, en infirmières), plus de prévention, plus d'accompagnement, plus de temps éducatif, et une reconnaissance réelle du travail des personnels pour rendre nos métiers attractifs.

Concernant nos collègues AED et AESH, la reconnaissance de leur travail dans les établissements d'Education Prioritaire a été enfin prise en compte par notre employeur après un combat, soutenu par la FSU, qui a duré 10 ans. Nous nous félicitons que des centaines de nos collègues voient enfin une partie de leur droits reconnus et que, selon les déclarations des représentants des DSDEN en CSA académique du jeudi 29 janvier, certains voient le rattrapage des indemnités apparaître sur leur bulletin de salaire du mois de février. Nous tenons à rappeler que l'impossibilité de revenir plus loin que les 4 dernières années est scandaleuse et permet à notre employeur, qui n'a pas respecté l'équité entre les personnels, de s'en tirer à bon compte.

Malheureusement, d'autres informations qui ont été fournies à nos représentants lors du dernier CSA nous révoltent. En effet, le FSU a rappelé l'engagement et l'obligation de notre administration d'appliquer la réglementation sur le réexamen de la rémunération des AED en CDI. C'est réglementaire depuis des années, cela devait commencer en septembre

2025, cela a été rappelé dans le dernier cadre de gestion des AED publié récemment au Bulletin Officiel. Le Secrétaire Général avait parlé de GT à venir pour élaborer des grilles de rémunération (déjà travaillées dans d'autres académies). Depuis septembre, les collègues n'ont rien vu venir.

La réponse rectoriale a été aussi claire qu'ahurissante : l'académie de Nice ne prévoit pas d'appliquer la réglementation. Il n'y aura aucun réexamen de la rémunération tant que le ministère ne débloquera pas de crédits spécifiques. Que penser d'un employeur qui décide de ne pas appliquer la réglementation ... qu'il a lui-même définie ? Que penser de sa crédibilité future quand il faudra obéir à un chef de service qui brandira un texte paru au BO pour justifier un ordre ? C'est par ce genre de décision que grandit non seulement un sentiment d'injustice mais aussi de défiance et de colère. Au moment où le rectorat nous parle de feuille de route RH, on mesure, à nouveau, l'écart entre les paroles et les actes.

Enfin, nous n'avons toujours pas avancé, malgré nos demandes et les engagements rectoriaux, sur la mobilité des collèges en CDI. Nous rappelons que nous avons déjà interpellé l'administration en ce sens lors de la CCP d'octobre.

Sur ce sujet, comme sur d'autres, les élus de la FSU seront toujours là pour défendre le Service Public d'Education et ses personnels. Leur parole devrait être davantage écoutée et prise en compte.